



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 22 JUIN 2015**

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusés :	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du 11 mai 2015 et du 2 juin 2015
2. Délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude relatif à la transformation de la Mairie
3. Organisation de la Fête Nationale 2015
4. Décision sur l'attribution de terrains en droit de superficie dans le cadre du projet de développement villageois
5. Décision sur la distribution des jetons de présence des conseillers municipaux
6. Informations de la Mairie
7. Propositions individuelles et questions

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse l'absence de MM. Beausoleil et Romand, ainsi que le retard de M. Rodrigues da Guerra.

**1. Approbation des procès-verbaux du 11 mai 2015 et du 2 juin 2015**

Le procès-verbal du 11 mai 2015 est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Le procès-verbal du 2 juin 2015 est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

## **2. Délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude relatif à la transformation de la Mairie**

**M. le Maire** explique que, idéalement, les projets de délibérations doivent être présentés lors d'une séance du Conseil municipal et soumis au vote la séance suivante, de manière à laisser suffisamment de temps aux élus pour l'étudier et pour poser leurs questions.

Cependant, celui dont il est question lors de cette séance a besoin d'être traité rapidement. En effet, la transformation du bâtiment de la mairie devient urgente pour répondre aux besoins de la gestion administrative de la commune et du secrétariat. Ce sujet est en préparation depuis janvier 2015 déjà et ne peut attendre la prochaine séance du Conseil en septembre, vacances scolaires obligent, additionné du délai référendaire de 40 jours.

Aussi, **M. le Maire** donne quelques explications. La locataire de l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment est partie de son propre gré à la fin 2014 et celui-ci n'a plus été proposé à la location. Des devis pour des mandats d'étude ont été demandés à trois architectes et le choix de l'Exécutif s'est porté sur Archi+ dont le prix était le plus intéressant. En dessous de Fr. 150'000.- d'honoraires, l'attribution d'un mandat peut être fait de gré à gré, au-delà, la commune doit suivre la procédure des marchés publics.

*(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)*

Les montants annoncés dans le projet de délibération comprennent les honoraires de l'architecte jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire, ainsi que les prestations obligatoires des divers ingénieurs et techniciens. L'étude pour l'aménagement des espaces extérieurs est commandée simultanément dans un but d'unité.

Les Conseillers posent diverses questions précises sur l'importance des modifications envisagées, sur le lieu de travail du secrétariat et de l'Exécutif pendant les travaux, sur la durée estimée de ceux-ci, sur le choix du bureau d'architectes et sur les coûts estimatifs. **M. le Maire** répond à chacune d'elles selon les informations en sa possession.

**M. le Maire** donne lecture du projet de délibération et procède au vote par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 9 oui,

- 1) d'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'étude de 125'000 F (comprenant les honoraires d'architecte TTC, les honoraires d'ingénieurs et d'architectes paysagistes) en vue d'obtenir l'autorisation de construire et les documents nécessaires au vote d'un crédit de construction pour la transformation et rénovation du bâtiment de la Mairie, au 116 rte de Presinge, parcelle communale 2604 (anc.1921).
- 2) De financer ce crédit d'étude par les fonds propres de la commune.
- 3) De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4) En cas de réalisation, ces frais d'études seront intégrés au crédit principal, à voter, en vue de son amortissement. En cas d'abandon du projet, ces frais seront amortis au moyen de 3 annuités, dès l'année qui suit son renoncement.

## **3. Organisation de la Fête Nationale 2015**

M. Rodrigues da Guerra, capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge, confirme à **M. le Maire** que la compagnie assurera comme à l'accoutumée l'organisation de cette manifestation.

Déroulement :

- Les trois membres de l'Exécutif seront présents. M. le Maire se chargera du discours officiel.

- Animation musicale : l'Harmonie de Machilly jouera lors du défilé et pour les chants patriotiques. Mme Velati Thiriet contactera M. Queille pour avoir les coordonnées du groupe de jazz présent l'an dernier, afin de les réserver aux mêmes conditions, s'il est disponible.
- Lecture du pacte : les Conseillers sont sollicités pour s'enquérir auprès d'un adolescent de leur entourage s'il est d'accord de lire ce texte lors de la partie officielle.
- Conseillers municipaux présents : MM. Ackermann, Durafour, Loup et Mme Velati Thiriet. Ils devront se charger d'organiser le cortège des enfants, d'allumer et de distribuer les lampions et les torches, de coacher les enfants pour la vente des insignes du 1<sup>er</sup> Août. M. Ackermann est d'accord de s'occuper de l'installation de la sono.
- Glaces : le secrétariat contactera M. Remor pour confirmer sa participation.
- Fanions pour la salle communale : les cantonniers se chargent de l'installation, ainsi que de la pose du podium près du feu.
- Table officielle : les autorités des communes françaises seront invitées en juillet.
- Tente : elle sera posée devant la salle communale, le feu de joie se fera dans un champ proche du cimetière.
- Repas : les pompiers feront des grillades comme les autres années. La commune continue à offrir les repas à la population. M. Carrat relève qu'il faudra étudier si cette pratique peut se poursuivre dans le temps, en cas d'abus manifeste.

#### **4. Décision sur l'attribution de terrains en droit de superficie dans le cadre du projet de développement villageois**

**M. le Maire** revient sur la séance de la commission du développement villageois du 18 juin 2015 sous la présidence de M. Loup.

Les membres de la commission ont pris connaissance du dossier et du rapport établi par le comité d'évaluation (à disposition de tous les conseillers sur demande) en vue de lancer la deuxième étape du processus. Les deux coopératives choisies ont été prévenues par courrier et ont confirmé leur intérêt à poursuivre le projet en ayant une part de 40% chacune, le 20% restant est réservé pour une coopérative villageoise.

Un comité de pilotage (COFIL), doit être formé pour organiser le concours SIA 142, qui sera mis en place par le bureau d'architecte Baillif Loponte, dont le projet lauréat servira de plan de quartier.

Ce concours sera financé à parts égales par les deux coopératives et par la commune de Presinge. Un premier devis annonce un coût total approximatif de Fr. 300'000.-, soit Fr. 105'000.- pour la commune de Presinge, plus Fr. 35'000.- pour les honoraires d'architectes du bureau Baillif-Loponte. La plus grosse part de ce montant est destinée à l'attribution des prix.

La commission a donné son accord pour ces montants et le COFIL doit commencer à travailler pendant l'été pour que le concours puisse se dérouler fin 2015-début 2016.

M. Mugny relève que la coopérative villageoise doit être créée au plus vite, afin que ses représentants puissent faire aussi partie du COFIL et puissent exprimer leurs choix. Il s'agit d'un projet participatif et il faut faire un appel pour voir quel intérêt il suscite au sein de la population.

Cette information doit se faire par le biais d'un tous-ménages et également par une assemblée communale. Il est aussi suggéré d'en parler lors du discours de la Fête nationale.

M. Mugny mentionne encore que des places sont réservées pour les habitants de Presinge ou leurs proches à hauteur de 30% dans les coopératives, mais en faisant partie de la coopérative villageoise les personnes intéressées seront réellement impliquées dans les choix. La commune fait partie du jury et garde donc la maîtrise du projet. En revanche, s'il n'y a pas assez d'intérêt auprès des villageois, la commune peut redistribuer ces parts aux deux autres coopératives qui ont des listes d'attente.

**M. le Maire** propose que le Conseil municipal valide dans un premier temps le choix des coopératives partenaires fait par le comité d'évaluation et par la commission du développement villageois.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité, soit 9 voix, le choix de la coopérative Equilibre et de la coopérative Codha comme bénéficiaires à un tiers chacune du droit de superficie sur la parcelle dévolue au projet de développement villageois, le tiers restant étant réservé à la coopérative villageoise à créer.

**M. le Maire** explique qu'il faut également confirmer au bureau d'architectes le mandat pour la suite des procédures pour lequel les honoraires ont été devisés à Fr. 140'000.-.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit 9 voix, le principe de confier au bureau Baillif-Loponte & Associés SA le mandat pour l'accompagnement de la commune dans l'élaboration du concours SIA et dans toutes ses démarches.

## **5. Décision sur la distribution des jetons de présence des conseillers municipaux**

**M. le Maire** revient sur le sujet évoqué lors de la séance du 2 juin. Si les conseillers souhaitent recevoir en espèces leurs jetons de présence, il faut décider de son taux et du système de rétribution. Il rappelle le mode de fonctionnement pendant les précédentes législatures et ouvre la discussion.

Divers arguments sont avancés et discutés. Finalement, M. Mugny propose que, dans un premier temps, le Conseil se prononce sur le principe et que les modalités soient fixées ultérieurement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, soit 9 voix, de verser les jetons de présence dans un pot commun qui servira à payer un ou des voyages en groupe, dont la forme est à décider pendant la législature.

Mme Radice tient à faire remarquer que jusqu'à présent il n'y avait pas de rétrocession pour les personnes qui ne participaient pas au voyage.

## **6. Informations de la Mairie**

### Séances de commissions

**M. le Maire** attire l'attention sur le fait que les présidents de commission doivent avertir systématiquement le secrétariat des dates de leurs séances et doivent lui transmettre également tous les procès-verbaux. Ceux-ci ne sont pas publics, mais sont transmis au Conseil municipal pour information.

D'autre part, il recommande de régler tout problème, tout désaccord ou toute question complexe dans des séances, plutôt que par des échanges de courriels.

Enfin, il précise que les conseillers ont la possibilité de consulter tous les documents de la mairie sur place, mais qu'ils ne peuvent les sortir des locaux.

## **7. Propositions individuelles et questions**

### Fête de la Frontière 2015

M. Bongard demande si la mairie a déjà reçu un retour sur cette manifestation. Les premiers échos sont positifs : samedi soir, bonne ambiance et dimanche, calme et bon enfant.

**M. le Maire** précise que l'an prochain la commune célébrera avec Puplinge le bicentenaire de la séparation des communes de Ville-la-Grand et Presinge-Puplinge et de son entrée dans le canton de Genève et ne participera pas à la Fête de la Frontière si elle devait être reconduite. Il ajoute que l'Exécutif n'est pas favorable à une deuxième participation.

M. Coppo, qui a été le représentant de Presinge pour cette édition, serait d'accord de recommencer, mais à la condition d'avoir un soutien plus grand de la part du Conseil municipal et de l'Exécutif.

#### Fête des Promotions 2015

M. Loup rappelle que la fête des écoles aura lieu le samedi 27 juin à Gy et demande s'il est possible que, malgré tout, le village soit pavoisé pour cette journée. M. Carrat en prend note et demandera aux cantonniers de placer les drapeaux sur les emplacements habituels.

#### Bureau de vote

M. Coppo souhaiterait qu'un budget soit débloqué pour refaire une urne plus grande, car celle qui est en place est trop exigüe et ne garantit pas le secret du vote.

Mme Velati Thiriet se renseigne sur l'élection des personnes en charge du bureau de vote et M. Loup lui explique le fonctionnement actuel.

#### Place de jeux

M. Coppo attire l'attention sur le fait que la rénovation de la place de jeux devant la salle communale est presque terminée.

#### Sortie des Aînés

Mme Spinedi indique que la traditionnelle sortie des Aînés se fera le mardi 15 septembre. Les accompagnants sont Mmes Velati Thiriet et Spinedi, MM. Loup, Thorens et Mugny.

#### Cordonnières 11-13

A la demande de Mme Spinedi, **M. le Maire** informe que la date pour la signature de l'acte de vente de ce terrain doit encore être fixée avec le notaire, après l'échéance du droit de recours.

Avant de conclure, **M. le Maire** signale que toutes les commissions ont reçu un courrier leur spécifiant que tous les projets de budget 2016 doivent être rendus au secrétariat pour le 11 septembre au plus tard.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

La secrétaire :